

## L'AVOCATE-PAYSANNE

**Anne Challandes a été élue à la vice-présidence de l'Union suisse des paysans. Son combat: améliorer la condition sociale des paysannes et des conjoints dans les exploitations agricoles.**

Le pas de porte passé, l'entrée s'ouvre immédiatement sur une grande cuisine, comme c'était autrefois le cas dans toutes les fermes. Les bocaux à confiture lavés trônent sur le plan de travail alors que le courrier, abondant, est empilé sur la grande table aux côtés de l'inévitable ordinateur. Le décor est planté. Il reflète bien la double activité d'Anne Challandes, paysanne-avocate ou avocate-paysanne: peu importe en réalité, cette mère de famille de quatre enfants adultes revendique haut et fort ce double statut particulier. Et il lui convient très bien.

Si Anne Challandes est née dans la grande ville, à Neuchâtel, elle est venue habiter au Val-de-Ruz avec ses parents alors qu'elle était à peine adolescente. Membre de la jeunesse rurale, elle dit s'être tout de suite sentie à l'aise à la campagne. La rencontre avec celui qui allait devenir son futur mari a fait le reste. Anne Challandes est vite devenue profondément attachée au monde agricole et aussi au Val-de-Ruz pour ne jamais plus le quitter: «C'est une région tranquille. J'aime avoir sous les yeux des champs avec des troupeaux», raconte-t-elle, au moment de jeter un

coup d'œil par sa fenêtre de cuisine, sur un paysage champêtre illuminé par le soleil de décembre.

Mais Anne Challandes n'est pas une douce rêveuse qui «apprécie d'avoir de la paille collée sous les bottes», comme elle dit. Avant de s'impliquer dans le domaine familial, elle a suivi des études de juriste pour devenir avocate. Et aujourd'hui ce sont bien ses compétences qu'elle peut mettre au profit de la cause agricole.

L'habitante de Fontainemelon avait été élue à la présidence de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales en avril dernier. Quelques mois plus tard, en novembre, Anne Challandes est propulsée cette fois-ci à la vice-présidence de l'Union suisse des paysans: elle devient ainsi la deuxième femme à occuper ce poste dans l'histoire de l'USP. Son mandat porte sur quatre ans et il est plus conséquent que l'on ne peut l'imaginer: «Cela correspond à un taux d'activité à 80%» souligne Anne Challandes.

Le travail ne manque, en effet, pas pour défendre la cause de la femme paysanne. Attention! Anne Challandes ne se définit pas comme une féministe. Mais il y a un combat qui lui tient tout particulièrement à cœur, à savoir améliorer la couverture sociale des paysannes, et aussi souvent des conjoints, dans les exploitations agricoles. Elle cite à ce titre

des chiffres qui peuvent laisser perplexe: «30% des femmes paysannes cotisent à l'AVS en leur nom propre. Les 70% restant travaillent sur l'exploitation familiale sans revenu propre. Elles sont affiliées à l'AVS par le biais de leur mari. Elles ne disposent souvent pas d'assurance perte de gain, pas de 2<sup>e</sup> pilier et pas d'assurance maternité». Et que se passe-t-il en cas de séparation: «La proportion de divorce est aujourd'hui presque aussi importante dans les milieux agricoles qu'en ville», explique encore, alarmiste, Anne Challandes.

Bref! Il y a bien du travail à accomplir pour améliorer les conditions sociales de la paysannerie dans son ensemble: «Je suis prête à mettre mon énergie, mon enthousiasme et mes compétences au service de l'agriculture suisse», avait souligné Anne Challandes, au moment de son élection à la vice-présidence de l'USP. La paysanne-avocate devra donc certainement laisser tomber de temps en temps le remplissage de ses pots de confiture, et Dieu sait si l'on aime la confiture, pour mieux se consacrer à son nouveau job. /man



Anne Challandes aime son environnement rural. (Photo: man).